

**MAIRIE DE PANNESSIERES**  
**COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 24 novembre 2016**

**Présents** : Jean-Claude COMPAGNON, Brigitte DOUVRE, Sara GALLASSO, Gaël MONNERET, Christophe MARION, Maurice MONNET, Jean-François REHFUSS, Charles CHEVAILLER, Nicolas GARCIN, Francine JACQUET,

**Absent excusé** : Pascal SIMONET.

**A été élu secrétaire** : Charles CHEVAILLER.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 27 octobre est approuvé à l'unanimité.

**- Délibérations :**

- N° 34 : La demande de subvention au Conseil Départemental pour les travaux de mise aux normes de la salle du foyer est approuvée.
- N° 35 : Une subvention exceptionnelle de 150 € est accordée à la Fanfare de Conliège.

**- Points à l'ordre du jour :**

- Rencontre avec Monsieur HAAB, Trésorier, pour une analyse des résultats comptables de la commune et des perspectives financières. La situation actuelle n'autorise pas de nouveaux investissements, mais Pannessières reste une commune qui, dans sa catégorie, supporte le moins d'impôts locaux.

**- Travaux en cours :**

- Les travaux de voirie ont commencé chemin de Cluzon par la pose de canalisations pour récupérer les eaux de pluie et par le profilage de la chaussée. Un huissier a été mandaté pour constater l'état des voies avant travaux. Les riverains profitent de la présence des entreprises pour recouvrir leurs cours d'enrobé. Le quartier change complètement de visage. Le chantier devrait se poursuivre par la pose des enrobés et par la réfection de la rue des Magniens.

- Le mur du cimetière menaçait de s'écrouler sur la route. Benoit Rampant assisté de Eric Meyer en a démonté soigneusement les pierres. Le mur a été remonté très rapidement par Cédric Belfy de l'entreprise Palanghi.

- Benoit a entrepris d'aménager le bar et de démonter les toilettes de la salle inférieure du foyer. C'est l'entreprise Douvre qui est chargée de mettre ce local aux normes accès handicapés. Le travail sera réalisé en fin d'année

- Après quelques hésitations, les nouveaux horaires de l'éclairage public sont entrés en service. Les lampadaires sont éteints de minuit à 6 heures. Les premiers résultats comptables sont très encourageants et les économies réalisées substantielles.

## **- Questions diverses :**

- Le maire a interrogé Maître CERRI, notaire à Poligny, à propos de la vente des terrains Mouillard. Aucune avancée significative n'est constatée pour le moment

- Le système qui permet de tenir ouverts les volets des appartements de la mairie n'est pas fiable. Un devis est demandé auprès de la société « Komilfo » afin d'ajouter un volet roulant. Affaire à suivre.

- En 2017, la commune embauchera de nouveau un personnel AIR. Monsieur Eric Meyer qui a donné entière satisfaction reviendra donc dans les mêmes conditions que cette année. En accord avec la commune de Lavigny où il effectue la moitié de ses heures de travail, il sera proposé que la commune participe financièrement au passage d'un CACES qui lui permettra de conduire les engins motorisés.

## **- Questions d'actualité.**

- M. et Mme Bernard vendent des terrains agricoles dont deux sont situés sur des emplacements réservés par la mairie. Le maire se renseigne auprès des services d'ECLA afin de savoir si ces terrains seraient utilisés par une éventuelle extension du lagunage.

- Au cours d'une réunion organisée par l'Association des Maires du Jura à propos de la loi NOTRe, la Direction Départementale des Territoires a présenté les dispositions légales concernant les Plans Locaux d'Urbanisme qui sont appelés à devenir intercommunaux si les communes ne s'y opposent pas. Le Conseil qui vient d'investir plus de 10000€ en 2014 pour réaliser le PLU ne souhaite pas que ce document et son usage passent aux mains de l'intercommunalité.

- Les arbres ont été abattus dans les coupes 18 et 23. Au vu de la difficulté du relief, il serait souhaitable que les affouagistes s'organisent afin de mettre en commune matériel et personnel pour exploiter les couronnes. Un courrier sera envoyé dans ce sens à chaque affouagiste.

- Un appel à projets dans le cadre du contrat de ruralité pour la période 2017 – 2019 vient de parvenir en mairie. La réflexion s'oriente vers une réfection de la salle haute du foyer et la réalisation d'un abri bus à La Lième. Un document est à remplir avant le 5 décembre.

- La réunion de rédaction du bulletin municipal aura lieu le 5 décembre afin que le document paraisse en tout début d'année. Il est proposé aux habitants qui le souhaitent de recevoir ce numéro sous forme informatique.

- La fête de Noël des enfants aura lieu le 3 décembre dans les locaux de la mairie.

- Prochain conseil le vendredi 16 décembre. La séance est levée à 23 h.

Le maire : M. Monnet.